

Pôle Prévention & Santé au Travail  
Service Assurance des Risques Statutaires  
Références : 24- 236 VLM/AB/LCL/MB  
Tél. : 02 96 58 64 28  
assurances@cdg22.fr

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents  
Des Collectivités et établissements publics  
Des Côtes d'Armor

*OBJET : Contrat-Groupe Assurance Statutaire  
Préalables pour participer à la mise en concurrence*

Mesdames et Messieurs les élus,

Depuis plus de 30 ans, le Centre de Gestion des Côtes d'Armor assure la mise en place et la gestion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires destiné aux employeurs afin de couvrir les absences statutaires de leurs agents.

Grâce à la confiance renouvelée des collectivités adhérentes, ce dispositif couvre aujourd'hui plus de 16 000 agents territoriaux.

Afin de préparer la prochaine consultation de mise en concurrence, qui sera publiée début 2027, avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2028, je vous sollicite, par la présente, pour y participer, afin d'obtenir, à l'issue, des propositions tarifaires intéressantes et des garanties optimales.

Comme lors de la précédente consultation, le Centre de Gestion proposera, lorsque cela est pertinent, une mutualisation des risques. Ce dispositif permettra aux collectivités concernées de bénéficier d'un contrat « tous risques » offrant des garanties complètes dans des conditions contractuelles et tarifaires optimisées.

Pour les autres collectivités, un cahier des charges sera élaboré de manière personnalisée afin de tenir compte de leurs besoins spécifiques. Dans cette perspective, votre gestionnaire dédié prendra prochainement contact avec vous afin de vous accompagner dans la définition des garanties et des franchises les mieux adaptées à votre situation.

Si vous n'êtes actuellement, pas adhérent au contrat-groupe, vous pouvez néanmoins participer à cette consultation, sous réserve de prendre une délibération autorisant le Centre de Gestion à engager la procédure en votre nom.

**Je vous rappelle que cette délibération vous permet de participer à la procédure, mais ne vous contraint pas à adhérer par la suite, si la proposition de taux ne vous convient pas.**

Je vous invite donc, à participer à cette mise en concurrence et confier mandat au Centre de Gestion 22, **en nous transmettant votre délibération avant le 31 octobre 2026** par mail sur la boîte [assurances@cdg22.fr](mailto:assurances@cdg22.fr)

Je vous remercie de votre confiance et vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les élus, mes salutations distinguées.

*Bien cordialement,*

Le Président du Centre de Gestion,

Vincent LEMEAUX

Président de Guingamp Paimpol Agglomération